



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022
Délibération n°2022-07-001

OBJET : Décision modificative n°1 budget général communal

| | |
|---|--|
| <p>Date de convocation : 8 juin 2022</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 14 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 1</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/07/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p> | <p>Le 18 juillet 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Stéphane MORLEVAT - Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Laurine SOLLE</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p> |
|---|--|

Il convient de procéder aux réajustements de certains comptes du budget général de la commune 2022 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|---------------|---------------|
| 7391112 | Dégrèvement taxe d'habitation logement vacants | 340.00 € | |
| 6156 | Maintenance | -340.00 € | |
| TOTAL : | | 0.00 € | 0.00 € |

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les décisions modificatives au budget 2022 indiquées ci-dessus.

Essertines-en-Châtelneuf, le 18 juillet 2022

Le secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE

